



Les nouvelles règles de golf 2016



! Les nouvelles règles sont en vigueur depuis le 1er janvier 2016.
Nous avons réuni ci-dessous les plus importantes modifications.

5	7		
4	6		
4	5	6+2	
3	3		

Rendre une carte de score avec moins de coups que réalisés (règle 6-6)

Auparavant, si un joueur remettait une carte de score indiquant pour un trou un nombre de coups inférieur au nombre réel, il était systématiquement disqualifié.

Dorénavant, une exception est prévue en faveur des joueurs qui n'auraient pas enregistré les coups de pénalité parce qu'ils ignoraient qu'ils avaient commis une infraction. Ces joueurs ne sont plus disqualifiés; toutefois, ils subissent les coups de pénalité non enregistrés, ainsi qu'une pénalité de 2 coups supplémentaires.

Bon à savoir : Cette règle est surtout pertinente pour les Comités.

Si vous n'avez pas enregistré de coups de pénalité parce que vous n'étiez pas conscient des règles, les coups de pénalité manquants sont ajoutés ultérieurement et vous recevez également 2 coups de pénalité supplémentaires.



« Ancrer » le club (règle 14-1)

Auparavant, certaines techniques de jeu inhabituelles étaient permises, en particulier en rapport avec de longs putters.

Dorénavant, le fait d'« ancrer » un club est interdit : ainsi, un joueur ne doit pas appuyer ou maintenir le club ou la main/l'avant-bras contre le corps. Cependant, les longs putters en tant que tels sont toujours autorisés.

Bon à savoir : Ce changement de règle n'affecte que peu de joueurs. Si vous utilisez un long putter ou une technique de jeu inhabituelle, veuillez consulter le Pro de votre club ou le Comité, pour être sûr.

Vous n'êtes pas autorisé à appuyer ou maintenir votre club contre votre corps lorsque vous frappez la balle.

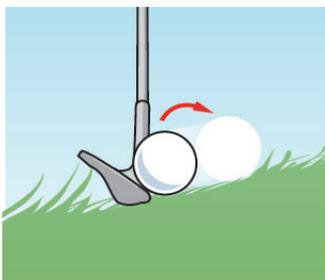


Dispositifs interdits (règle 14-3)

Auparavant, un joueur qui utilisait un dispositif artificiel ou un équipement inhabituel était immédiatement disqualifié.

Dorénavant, la sanction est appliquée par étapes - à la première infraction, le joueur reçoit 2 coups de pénalité (en match play, il perd le trou) et il est seulement disqualifié s'il enfreint à nouveau la règle.

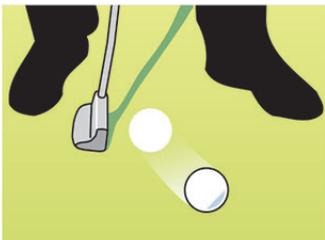
Si vous utilisez un dispositif interdit, vous recevez 2 coups de pénalité pour la première infraction et si l'infraction est répétée vous êtes disqualifié.



Balle déplacée en l'adressant (règle 18-2)

Auparavant, si la balle était déplacée après que le joueur l'a adressée, il était présumé que le joueur avait provoqué le mouvement de la balle. Il recevait alors 1 coup de pénalité. Une exception à cette règle était prévue pour les cas où il était évident que le joueur n'était pas responsable du mouvement de la balle.

Dorénavant, il n'est plus automatiquement présumé que le joueur a commis une faute et le seul facteur déterminant est de savoir qui ou quoi a provoqué le déplacement de la balle. Si c'est le joueur, alors il doit replacer la balle et reçoit 1 coup de pénalité. Si, c'est le vent, par exemple, ou si la balle bouge d'elle-même, il faut la jouer de sa nouvelle position et aucune pénalité n'est encourue.



Si, en posant votre club, vous provoquez un déplacement de la balle, vous devez la replacer avec 1 coup de pénalité. Toutefois, si après avoir posé votre club, une rafale de vent déplace votre balle, vous devez la jouer à partir de la nouvelle position et aucune pénalité n'est encourue.



Dispositifs de mesure de distance (règle 14-3 et Appendice IV)

Depuis 2006, les dispositifs de mesure de distance peuvent être autorisés dans les règles locales. Toutefois, ils sont seulement autorisés pour mesurer la distance et le joueur n'a pas le droit d'utiliser des fonctions interdites (p. ex. pour mesurer une pente). Auparavant, le simple fait d'avoir une telle fonction installée sur le dispositif était considéré comme une infraction à la règle, indépendamment du fait que le joueur l'ait utilisée ou non.

Dorénavant, le seul facteur déterminant est de savoir si le joueur utilise une fonction interdite.

Bon à savoir : Voilà qui met fin à la controverse sur l'usage de smartphones comme dispositifs de mesure des distances car ils ont souvent d'autres fonctions, par exemple un niveau à bulle etc.



Les dispositifs de mesure de distance sont uniquement autorisés pour mesurer les distances. Si un dispositif fournit des fonctionnalités supplémentaires interdites, ces fonctions ne doivent pas être utilisées.

Pas envie d'apprendre tout cela par cœur ?

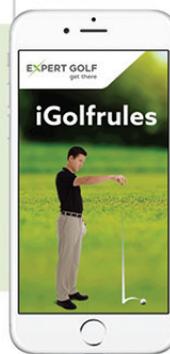
Pas de problème, avec ces livres et applications, vous avez toujours toutes les règles à portée de main : faciles à comprendre, focalisés sur des situations pratiques, avec plus de 170 illustrations en couleur.

« Règles de golf, l'essentiel », 50 pages, couverture plastique et reliure spirale
ISBN 978-3-909596-86-7
14.95 € / 18.90 CHF

« iGolfrules », l'arbitre virtuel pour l'iPhone : avec des illustrations animées et des vidéos
9.99 € / 10.- CHF

Le parfait complément : « Étiquette de golf, l'essentiel »
ISBN 978-3-909596-81-2
14.95 € / 18.90 CHF

- Best-seller mondial dans plus de 20 langues
- Plus de 1,5 million d'exemplaires vendus
- Recommandés par les associations de golf



www.expertgolf.com